



# Le Poulainvillois

## HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

- Mardi de 11h à 12h30  
et de 14h à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h
- Jeudi de 11h à 12h30
- Vendredi de 11h à 12h30
- Samedi de 10h à 12h

Téléphone : 03.22.43.26.16

Télécopie : 03.22.43.51.55

[www.ville-poulainville.fr](http://www.ville-poulainville.fr)

Messagerie :

[m.caridroit@amiens-metropole.com](mailto:m.caridroit@amiens-metropole.com)

## HORAIRE D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

- Lundi au vendredi de 11h à 15h
  - Samedi de 10h30 à 12h
- Téléphone : 03.22.43.46.19

Editorial.	1
Réunion de CM du 02.09.2016.	2.3
La vie municipale.	4-5- 6-7
Informations diverses.	8

## ÉDITORIAL

Plusieurs évènements marquent la rentrée.

C'est bien sûr, en premier lieu, la rentrée scolaire :

Petits et Grands ont repris le chemin de l'école le 1er septembre. Parents et enfants ont été accueillis par Monsieur BOUCHER, notre directeur d'école.

C'est également la rentrée pour nos associations :

Le 08 septembre dernier, plus de 60 Poulainvillois intéressés sont venus découvrir les activités proposées par nos associations lors du forum organisé par la municipalité.

Enfin, ce début septembre est marqué par l'installation de la vidéo-protection dans notre commune. C'est dans le souci d'améliorer notre sécurité que le conseil municipal a fait ce choix. Ainsi, plusieurs caméras sont en cours d'installation aux entrées du village et différents espaces communaux.

Je souhaite à vous tous une bonne reprise dans vos différentes activités.

Le Maire.





**RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2016****Modalité de règlement des recettes encaissées pour les régies.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une vérification des régies de recettes a eu lieu en juillet dernier. Après vérification, il se trouve que la modalité de règlement des recettes encaissées pour la régie « alsh-resto » et « produits divers » ne figure pas sur l'acte constitutif de la régie. La Trésorerie du Grand Amiens demande, à cet effet, au conseil municipal, de prendre une délibération précisant ces modalités de règlement. Monsieur le Maire rappelle que les règlements des recettes encaissées sont possibles en espèces et chèques bancaires libellés à l'ordre du Trésor Public. Voté à l'unanimité.

**Redevance pour Occupation du Domaine Public Electricité**

Monsieur le Maire explique que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été calculé depuis un décret du 27 janvier 1956. Il propose au Conseil de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce qui représente 197€. Voté à l'unanimité.

**Redevance pour Occupation du Domaine Public Gaz**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières. Il propose de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres arrêté au 31 décembre de l'année précédente, ce qui représente 537€. Voté à l'unanimité.

**Redevance pour Occupation du Domaine Public Orange**

Le Maire informe les membres du conseil municipal du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 fixant le montant des redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L 45-1, L 47 et L48 du code des postes et des télécommunications électroniques, à effet du 01/01/2006. Il rappelle également que les titres des années 2012, 2013 et 2014 n'ont pas été établis.

Montant de la redevance à recevoir : 1 322.70 € pour 2012

Montant de la redevance à recevoir : 1 367.57 € pour 2013

Montant de la redevance à recevoir : 1 401.99 euros pour 2014

Montant de la redevance à recevoir pour 2016 : 1 306.37 €. Voté à l'unanimité.



### Médaille du travail pour un agent

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'au regard du décret n°87-594 du 22 juillet 1987 qui a créé la médaille d'honneur régionale, départementale et communale destinée à récompenser les services rendus aux collectivités territoriales, il y a lieu de récompenser un agent communal au regard des années de services rendus à la collectivité. Il propose donc de lui verser la gratification suivante : Médaille d'Or avec une gratification de 245 €. Voté à l'unanimité.

### Contribution financière de la commune à ERDF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le Permis d'Aménager pour le lotissement chemin de Coisy. ERDF nous a informé de la contribution financière de la commune pour la puissance de raccordement, sur la base des analyses, et selon le barème en vigueur ; soit 57 493.90€ HT. Voté à l'unanimité.

### Demande de subvention de l'Ecole de Musique CANTABILE

Mme LESCOT, Présidente, a demandé une aide financière pour l'association. Lors d'un précédent conseil, il avait été décidé de lui demander un bilan. Le document transmis montre qu'actuellement sur les 58 élèves de l'école, il y a 18 Poulainvillois. Mr le Maire propose d'aider l'association uniquement à hauteur des 18 élèves de Poulainville. Il est donc décidé, à l'unanimité, de donner une subvention exceptionnelle de 700 € en précisant que le tarif des Poulainvillois n'augmentera pas. Voté à l'unanimité.

### Convention de servitude ERDF/GRDF

ENEDIS (anciennement ERDF) nous demande de réitérer une convention de servitude par la commune, à leur profit. Les parcelles concernées se trouvent « Chemin de Coisy » et « les Champs Grès » dont la commune est propriétaire. Voté à l'unanimité.

## LA VIDÉO-PROTECTION EN COURS D'INSTALLATION

Comme il est signalé sur les panneaux à l'entrée de la commune, Poulainville est maintenant équipé de vidéo-protection. Elle permettra de :

- Surveiller des zones particulières
- Dissuader par la présence d'une surveillance permanente
- Détecter un évènement ou un comportement anormal
- Identifier un individu, un véhicule...



Néanmoins, elle ne remplace pas la présence humaine. Elle doit également répondre à des conditions strictes d'emploi. Cette installation a pour seul objectif de prévenir tout acte de malveillance : intrusion, vol, violence, agression, dégradation....



### SALLE DES FÊTES : FEU D'ARTIFICE DU 11 SEPTEMBRE A 03H10

Monsieur le Maire a déposé une plainte à la gendarmerie de Villers-Bocage, au motif de tapage nocturne et du non-respect des conditions de réglementation de location de la salle des fêtes, pourtant approuvé et paraphé par le locataire.

### VÉGÉTATIONS PRIVÉES SUR LES VOIES PUBLIQUES ET ESPACES PUBLICS

Afin de ne procurer aucune gêne aux parents accompagnant leurs enfants à l'école, aux passants et garantir la sécurité de tous, la Mairie rappelle aux habitants qu'ils sont tenus d'assurer l'alignement de leurs haies et l'élagage de leurs arbres lorsque ces derniers se trouvent en bordure ou en surplomb du domaine public.

Les particuliers ont une obligation d'élagage de la végétation, passible de sanctions, qui pourrait les rendre responsables en cas d'accident conformément à l'article 673 du code civil.

Après divers courriers, si ces travaux ne sont pas réalisés dans les délais impartis, la Mairie peut alors intervenir aux frais du propriétaire, conformément à l'article L.2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011.

Il est important de rappeler que l'entretien régulier des végétaux permet la repousse des feuillages et facilite le maintien de haies plus denses. Une intervention trop sévère, suite à des années de négligence, produirait une haie qui ne présentera à la vue que du bois sec, pouvant aller jusqu'à la faire mourir et devenir dangereuse pour les passants.

Nous vous invitons à entretenir régulièrement vos haies afin de préserver le patrimoine végétal, de garantir la sécurité de tous et de conserver une qualité de vie tant appréciée.

### HORAIRES DE TONTE ET DE BRICOLAGE

Ces horaires doivent être en conformité avec l'arrêté préfectoral. Dorénavant, les horaires à respecter sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



### JOURNÉES DU PATRIMOINE : SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 SEPTEMBRE

A cette occasion, l'église sera ouverte les 2 jours de 10 h à 12 h et une exposition sur « la vie dans la commune pendant la grande guerre » sera présentée par Ulysse PERO-DEAU.



**COMMISSION MAISONS FLEURIES ET ILLUMINATIONS**

Félicitations aux participants. Une vingtaine de Poulainvillois se sont inscrits au concours des Maisons Fleuries. La commission « Illuminations-Fleurissements » a sélectionné 10 propriétés qui ont retenu plus particulièrement son attention ; ce sont dans l'ordre :

1 - BARON Louis	1 rue du Donjon	60 €
2 - HAZARD Catherine	16 rue Hector Berlioz	55 €
3 - CLERENTIN Michel	2 chemin de Perriot	55€
4 - DEMANESSE Jean-Jacques et GAUSSUIN Annick	6 place du Millénaire	50 €
5 - LEPAUVRE Danielle	7 chemin de Perriot	50 €
6 - GAZIL Henri	13 rue Claude Debussy	50 €
7 - DESLAVIER Annick	8 rue de Longpré	45 €
8 - DEMONCHY Marie-Claire	4 rue de Coisy	45 €
9 - HERBET René	24 rue de Beauquesne	40 €
10 - COZETTE Nelly	rue de Longpré	40 €

Cette année, un prix spécial d'encouragement est offert à deux nouveaux participants bien classés par le jury :

MARQUIS Paul	22 rue de Beauquesne	20 €
DIZY Janick	6 rue Pablo Picasso	20 €

Les heureux élus ont bénéficié d'un bon d'achat d'une valeur de 60 à 20 € selon le classement à utiliser dans notre jardinerie locale « les Jardins de Poulainville ».

Merci à tous les habitants, participants ou non au concours, qui font des efforts pour l'embellissement du village.



### ACTIVITÉ GYM POUR SÉNIORS

Tous les lundis à la salle des fêtes de 14 h à 15 h, en période scolaire.



### AQUARELLE



Tous les vendredis de 15 h à 17 h à la bibliothèque, en période scolaire.

### PAUSE CAFÉ

Tous les lundis à la bibliothèque de 15 h à 17 h 30, en période scolaire.



### BIBLIOTHÈQUE

Elle sera accessible, en période scolaire, pour petits et grands, aux horaires suivants :

- Lundi de 15 h à 18 h 30
- Mercredi de 15 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 15 h à 17 h

#### « Partageons nos lectures »

L'activité « Lectures partagées » reprend une fois par mois, le mardi de 20 h à 21 h 30. Premier rendez-vous le mardi 27 septembre. Les dates suivantes seront fixées ensemble.

### ACTIVITÉS INFORMATIQUES

Vous êtes une trentaine de Poulainvillois à avoir répondu à notre enquête, preuve que cette activité correspond bien à vos besoins.

Un programme est en cours d'élaboration, prenant en compte la disponibilité de l'animateur et vos attentes : niveau de connaissance, créneaux de disponibilité, thème d'atelier souhaité. Des informations plus précises vous parviendront dans les prochains jours.

### AGENDA

- ✓ 17-18 Septembre : Journées du Patrimoine
- ✓ 11 novembre : Armistice-Rendez-vous au Monument aux morts à 11 h
- ✓ 11 novembre : Baby-Bourse-Salle des Fêtes de 14 h à 18 h
- ✓ 19 novembre : Inauguration de la Bibliothèque
- ✓ 10 décembre : Arbre de Noël-Spectacle pour enfants
- ✓ 11 décembre : Repas des Aînés



## LA VIE ASSOCIATIVE

**L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS VOUS INFORME**

Thé dansant le dimanche 09 octobre 2016 de 14h30 à 19h30 à la salle des fêtes. Animation par l'orchestre Bruno et Giovanni. Tarif 10 €. Ambiance assurée. Réservation au 03.22.43.20.27 ou 06.79.93.87.39

**L'ASSOCIATION SPORTIVE DE POULAINVILLE PROPOSE :****✓ ZUMBA ET DANSE**

- Danse Ado le mardi de 17h45 à 18h45
- Zumba Adultes le mardi de 18h45 à 19h45
- Danse Adultes le mardi de 19h45 à 20h45
- Danse (4-6 ans) le mercredi de 17h15 à 18h15
- Danse (7-10 ans) le mercredi de 18h15 à 19h15

**✓ FOOTBALL**

Entraînement pour les 6-11 ans le mercredi de 15 h à 17 h à partir du 14 septembre 2016. Cette activité est programmée uniquement en période scolaire.

**L'ASSOCIATION YOGA DÉTENTE RELAXATION VOUS INFORME :**

L'Association YOGA DETENTE RELAXATION vous accueille à POULAINVILLE tous les jeudis dans la salle polyvalente - Chemin de Beauquesne de 19 h 00 à 20 h 15.

Les cours sont assurés par Jacky SPILLIERS, Professeur certifié

Tarifs et renseignements sont fournis sur place en début ou fin de cours

Contacts: yogadetenterelaxation@wanadoo.fr - 06 72 64 25 01

**RENDEZ-VOUS INTER-ASSOCIATIONS : UNE BELLE PARTICIPATION**

La majorité des associations était représentée lors du rendez-vous inter-associations organisée le 08 septembre dernier. « J'ai vu plus de monde que d'habitude, grâce à ce forum j'ai eu différents contacts qui devraient se concrétiser par des inscriptions » remarquait Rose-Marie, Présidente de l'Ecole de musique Cantabile. « Je suis jeune retraitée et suis intéressée pour pratiquer de nouvelles activités dispensées par des associations locales » exprimait une participante. Une opération à renouveler !





## L'INSEE NOUS INFORME D'UNE ENQUÊTE « Budget de famille »

Une enquête sur la consommation et le budget des ménages sera réalisée entre le 19 septembre 2016 et le 16 septembre 2017. Cette enquête a pour objectif de connaître le poids des grands postes de consommation dans le budget des ménages. Ainsi, elle permet de comparer les niveaux de vie et les choix de consommation des diverses catégories de ménages. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

## OPÉRATION BRIOCHES

La prochaine OPÉRATION BRIOCHES, organisée par l'ADAPEI 80-Les Papillons Blancs, aura lieu du lundi 03 octobre au dimanche 09 octobre par arrêté au Journal Officiel n° 0016 en date du 20 janvier 2016

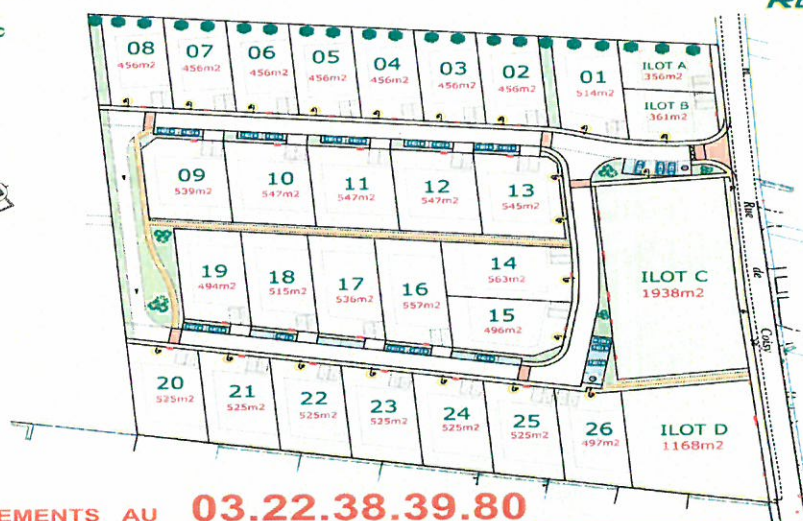
L'Opération Brioches est une manifestation de solidarité vitale pour l'Association car elle permet de participer au financement de nombreux projets. La préoccupation majeure de l'Association reste toujours le devenir des personnes jeunes et adultes, quelle que soit l'importance de leur handicap mental.

## FUTUR LOTISSEMENT PRIVÉ

Le Permis d'Aménager a été accepté. Après réalisation des voiries et la construction des pavillons, les nouveaux habitants devraient s'installer dans la commune en fin de premier semestre 2018.



COMMUNE DE POULAINVILLE  
RUE DE COISY



**26**  
PARCELLES  
VIABILISÉES

RENSEIGNEMENTS AU **03.22.38.39.80**

